



Date de dépôt : 13 février 2023

Rapport

de la commission fiscale chargée d'étudier la proposition de résolution de Thierry Cerutti, Daniel Sormanni, Ana Roch, Florian Gander, Francisco Valentin, Françoise Sapin pour une solidarité gouvernementale envers la population (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Rapport de majorité de Sylvain Thévoz (page 3)

Rapport de première minorité de Thierry Cerutti (page 7)

Rapport de seconde minorité de Christo Ivanov (page 9)

Proposition de résolution (1001-A)

pour une solidarité gouvernementale envers la population (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;
vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- les risques accrus de crise énergétique auxquels la population suisse est aujourd'hui confrontée ;
- la flambée des prix des carburants qui met à mal les finances des ménages dans tout le pays ;
- l'immobilisme gouvernemental au niveau fédéral qui voit la Confédération remplir ses caisses de taxes et surtaxes, pendant que la population doit se serrer la ceinture pour faire le plein ;
- la part trop élevée de taxes étatiques sur les carburants qui renchérissent leurs coûts de 50% ;
- le niveau d'incertitude actuel lié à l'approvisionnement énergétique qui devrait inciter nos gouvernements à agir, comme c'est déjà le cas chez nos voisins,

demande à l'Assemblée fédérale

- de réduire les taxes étatiques sur les carburants, à l'exclusion des coûts d'approvisionnement, de distribution et de fret les grevant,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir la présente résolution.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

La résolution 1001 « pour une solidarité gouvernementale envers la population (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale) » a été traitée en une séance le mardi 13 décembre 2022 avec l'audition du premier signataire, M. Thierry Cerutti. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de M. Alexandre de Senarclens. Au terme de ses travaux, la commission a refusé de soutenir la R 1001. Vote : 5 oui (2 MCG, 2 PLR, 1 UDC), 10 NON (2 PDC, 2 PLR, 2 Ve, 3 S, 1 EAG), 0 abstention. Nous remercions la procès-verbaliste, M^{me} Diane Marchal, pour l'excellence de sa prise de notes, et M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique, pour son accompagnement tout au long des travaux de la commission.

La résolution R1001 considère :

- les risques accrus de crise énergétique auxquels la population suisse est aujourd'hui confrontée ;
- la flambée du prix des carburants qui met à mal les finances des ménages dans tout le pays ;
- l'immobilisme gouvernemental au niveau fédéral qui voit la Confédération remplir ses caisses de taxes et surtaxes pendant que la population doit se serrer la ceinture pour faire le plein ;
- la part trop élevée de taxes étatiques sur les carburants qui renchérissent leur coût de 50% ;
- le niveau d'incertitudes actuel lié à l'approvisionnement énergétique qui devrait inciter nos gouvernements à agir, comme c'est déjà le cas chez nos voisins.

Elle demande à l'Assemblée fédérale

- de réduire les taxes étatiques sur les carburants, à l'exclusion des coûts d'approvisionnement, de distribution et de fret les grevant

et invite le Conseil d'Etat

- à soutenir la présente résolution.

Le premier signataire de la résolution a expliqué que la TVA est, à ses yeux, « devenu un impôt entériné depuis de nombreuses années au sein de la Confédération sur différents produits, différentes matières et différents

facteurs économiques, et qu'il a été fait en sorte qu'il s'additionne à l'impôt sur la taxe de carburant ». Il trouve très étonnant que personne ne conteste cela, à savoir « le fait qu'il y ait un paiement d'une TVA sur un impôt ». Le premier signataire pense « qu'enlever tout impôt sur le carburant serait important », pour transmettre le message aux Chambres fédérales de rectifier l'erreur commise à ses yeux d'une double imposition. Il n'est en effet pas normal, selon lui, que les gens soient doublement imposés. Il est rejoint par un député UDC qui pense qu'il faudrait même élargir la résolution à d'autres domaines, comme l'alcool et le tabac. Les signataires de cette résolution veulent donc modifier la loi sur la TVA afin que tous les produits sujets à impôts ne soient pas soumis à un autre impôt. Comme l'explique le premier signataire, cette résolution ne vise ni plus ni moins à contraindre (!) l'Assemblée fédérale à réviser la loi sur la TVA, car « le pouvoir d'achat de la population diminue, les gens deviennent de plus en plus pauvres, et un jour ils commenceront à manifester dans la rue, car ils en auront marre de payer taxes sur taxes ».

Ce débat a déjà été mené et clos à Berne voilà presque un an

La majorité de la commission a constaté que le premier signataire n'avait aucune idée des conséquences financières ni de l'impact de la résolution sur les recettes fiscales de la Confédération. De plus, Genève est connu pour envoyer un certain nombre de résolutions à l'Assemblée fédérale dont un grand nombre sont refusées, car souvent mal ficelées ou ignorant les travaux réalisés à Berne. Le sujet que veut traiter cette résolution a, de fait, déjà été traité à Berne en juin 2022 et classé. La plupart des considérants ne sont plus d'actualité. En envoyant cette résolution à Berne, on arriverait comme la grêle après les vendanges, d'une manière particulièrement inappropriée.

Un député socialiste a constaté que la R 1001 aurait dû être travaillée davantage, au moins pour avoir une idée de ce que cela pourrait coûter au budget de la Confédération. De plus, en période de crise, la population a besoin de prestations solides de l'Etat, de services publics forts, comme on a pu le constater avec la crise du Covid. Pour cela, il faut des recettes fiscales stables et un budget de la Confédération solide. Enlever cette taxe serait donc très problématique, car les pertes fiscales conduiraient à des prestations en moins à la population en période de crise. Le ton de la résolution est désavantageusement méprisant envers la Confédération.

Un député du Centre a rappelé que si cette résolution était envoyée à Berne, il faudrait préciser qu'un spectre énorme serait touché. Il prend l'exemple de la taxe poids lourds qui représente 1,7 milliard. 130 millions seraient enlevés à la Confédération rien que pour cette taxe. Pour lui, le fondement même de la

TVA est attaqué par cette résolution. Il a mis en doute le fait qu'ils aient la possibilité de s'attaquer ainsi à la loi sur la TVA.

L'idée du premier signataire était « de faire comme le Gouvernement français qui vise à diminuer l'impôt prélevé sur le carburant et non pas le prix de l'essence ». Un député Vert a repris l'exemple français mentionné. Il a précisé que cette décision était un abaissement temporaire et demandé si ce qui était proposé dans la résolution était temporaire. Le premier signataire a répondu qu'il souhaitait une diminution de l'impôt et indiquait ne pas avoir précisé de temporalité.

Une députée MCG a cherché des informations sur le site de la Confédération. Elle a précisé que les pertes auraient été d'environ 240 millions de francs pour ce qui avait été demandé par l'UDC, à savoir une diminution de 50% sur tous les impôts sur les huiles minérales grevant les carburants et les combustibles, la prestation obligatoire de compensation des émissions de CO₂ et la TVA.

Un député Vert a rappelé que le débat avait déjà eu lieu aux Chambres fédérales en date du 13 juin et qu'il semblait peu pertinent de le rouvrir.

Pour rappel, le Conseil fédéral était chargé de présenter un projet d'acte à l'Assemblée fédérale ou de prendre les mesures nécessaires pour atténuer la flambée du prix de l'essence, du diesel et des combustibles. Ces mesures, comme le demandait la motion du conseiller aux Etats UDC Marco Chiesa déposée le 18 mars 2022, auraient consisté à réduire d'au moins 50% tous les impôts sur les huiles minérales grevant les carburants et les combustibles, la prestation obligatoire de compensation des émissions de CO₂ et la TVA. Les tâches à affectation obligatoire liées aux impôts et aux taxes, c'est-à-dire en particulier les tâches liées aux trafics routier et aérien ainsi qu'aux fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, auraient dû être alimentées par le budget ordinaire dans la même mesure que jusqu'à présent.

Le 18 mai 2022, le Conseil fédéral répondait en argumentant comme suit : « La reprise économique après la crise liée au coronavirus s'est poursuivie jusqu'à récemment. Toutefois, la guerre en Ukraine assombrit les perspectives. L'économie suisse devrait principalement être affectée par des effets indirects du conflit. Il faut notamment s'attendre à des taux d'inflation plus élevés dans le contexte de la hausse globale des prix des agents énergétiques et d'autres matières premières (en particulier des denrées alimentaires de base et des métaux industriels). Au cours des premières semaines qui ont suivi le début de la guerre en Ukraine, le franc suisse a eu tendance à s'apprécier en termes nominaux, surtout par rapport à l'euro. Actuellement, cela contribue à limiter la pression inflationniste importée dans le pays. Pour 2022, le groupe d'experts

chargé d'établir des prévisions conjoncturelles pour le compte de la Confédération table sur un taux d'inflation de 1,9% (prévisions de décembre 2021 : 1,1%) avec des effets modérateurs correspondants sur l'évolution de la consommation privée. Le Conseil fédéral est conscient des défis liés à l'augmentation des prix de l'énergie. Il ne voit aucune nécessité de prendre des mesures dans l'immédiat, mais l'évolution des prix reste volatile et l'évolution future, incertaine. Dans ce contexte, un groupe de travail interdépartemental réunissant les départements concernés (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche et Département fédéral des finances) a été constitué. Celui-ci élabore en permanence les bases nécessaires et examine les champs d'action possibles de la Confédération sous l'angle des éventuelles mesures à prendre, de leur financement et de leurs conséquences. » En conséquence, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Le 13 juin, elle était rejetée par le Conseil des Etats et liquidée.

Conclusions

Un député Vert a suggéré au premier signataire de retirer sa résolution, vu que le débat avait déjà eu lieu au niveau fédéral voilà presque une année et avait été tranché. Le premier signataire a répondu vouloir maintenir sa résolution, estimant « qu'il y avait un débat politique à avoir sachant que le pouvoir d'achat est en diminution et que lorsqu'il diminue, les gens ne consomment plus ».

Il n'y a pas eu de demande d'audition, la commission est passée au vote.

Le président ayant mis aux voix la R1001, le résultat fut le suivant :

Oui : 5 (2 MCG, 2 PLR, 1 UDC)
Non : 10 (2 PDC, 2 PLR, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)
Abstentions : -

La résolution a été conséquemment refusée par la majorité de la commission fiscale du Grand Conseil.

Date de dépôt : 31 janvier 2023

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Thierry Cerutti

Le prix des carburants flambe, et ceci est un euphémisme, depuis le conflit en Ukraine.

Nombreuses sont les incertitudes qui planent aujourd'hui en Suisse sur la question de l'approvisionnement en énergie à très brève échéance, et surtout le coût de ce dernier, ce qui commence à préoccuper une grande partie des habitants du pays.

Loin de nous rassurer, bien au contraire, les récentes déclarations des autorités fédérales quant à d'éventuelles pénuries et restrictions à prévoir nous laissent craindre le pire, avec le spectre d'une crise énergétique sans précédent dans notre histoire récente.

Plutôt que de se montrer trop alarmistes inutilement, les pouvoirs publics seraient mieux avisés d'œuvrer conjointement pour anticiper les problèmes financiers à venir, par exemple en déployant des mesures adaptées pour y faire face, en vue notamment de minimiser l'impact sur l'ensemble du pouvoir d'achat de la population helvétique.

Au lieu de rationner les énergies ou d'imposer à nos concitoyens de prendre des douches froides en hiver en s'éclairant avec des chandelles pour faire des économies de chauffage et d'électricité, il est impératif que l'Etat agisse là où il a la capacité de le faire.

Parmi les pistes envisageables, il en existe qui ne coûteraient pas un centime, si ce n'est une diminution acceptable des impôts et autres surtaxes qui grèvent les carburants et qui permettent à l'Etat de s'enrichir sur le dos des contribuables, en particulier lorsque le prix de l'essence est élevé.

Pour appréhender cette proposition, il faut s'intéresser à la composition du prix de l'essence : <https://www.avenergy.ch/fr/prix-statistiques/composition-du-prix-de-l-essence>.

Comme explicité dans le descriptif ci-dessus daté de mars 2022 d'Avenergy Suisse, organisation qui veille notamment à sécuriser la majeure partie de l'approvisionnement énergétique dans le pays, le prix des carburants est subdivisé en trois parties, à savoir des taxes étatiques, des coûts de

distribution ainsi que d'approvisionnement et de fret. Ainsi, un litre de carburant est composé pour près de moitié de taxes étatiques, agrémentées d'une TVA payée à double par les consommateurs.

A Genève, l'absurdité actuelle de la situation est telle, au vu des prix à la pompe, qu'elle a poussé les automobilistes et usagers de deux-roues motorisés du canton à aller faire le plein en France voisine, où les autorités appliquent déjà une baisse des taxes sur les produits pétroliers, ce qui permet à la fois de soutenir la population tout en limitant le ralentissement économique ainsi que les effets négatifs de la pression inflationniste.

La voracité fiscale de la Confédération et des cantons nuit aux intérêts vitaux de la nation. Ainsi, le tourisme à la pompe engendre en supplément un tourisme d'achat hors de nos frontières tout en augmentant les trajets en voiture pour faire le plein. Face à une telle situation, l'immobilisme est totalement contre-productif, et nous en appelons par conséquent aux autorités gouvernementales pour faire baisser les taxes sur les carburants afin d'éviter l'instauration d'un marasme économique et financier qui pèse de plus en plus sur nos populations.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir le renvoi de la présente proposition de résolution aux Chambres fédérales.

Date de dépôt : 9 février 2023

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de Christo Ivanov

La résolution déposée par le groupe MCG le 1^{er} septembre 2022 s'intitule: « Pour une solidarité gouvernementale envers la population » (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale).

Il y est question des risques accrus de crise énergétique auxquels la population suisse est aujourd'hui confrontée, de la flambée du prix des carburants qui met à mal les finances des ménages dans tout le pays et spécialement dans les cantons frontaliers comme le celui de Genève. A cela, il faut ajouter la part trop élevée de taxes étatiques sur les carburants qui renchérissent les coûts de 50%.

Force est de constater que le Conseil fédéral ponctionne les automobilistes deux à trois fois. En effet, en plus de l'impôt sur les huiles minérales, il exige un supplément d'impôt sur les huiles minérales et encaisse, non sans une certaine insolence, la TVA sur le carburant, mais également sur les taxes susmentionnées. En clair, la Confédération prélève des impôts sur les impôts ! C'est tout simplement inacceptable.

L'UDC a été la seule à se battre dans ce sens lors de la session de printemps du Conseil national en 2022.

Il est intéressant de constater que notre voisin allemand, qui n'est pas réputé pour être un paradis fiscal, a réagi et a substantiellement baissé le prix de l'essence.

L'Italie a baissé le prix à la pompe de 30 centimes par litre et la France a également réduit conséquemment la charge fiscale.

Il est désormais subitement devenu moins cher de faire le plein à l'étranger. Les stations-service des zones frontalières comme le Tessin et Genève le ressentent, avec des conséquences négatives sur les recettes et les perspectives d'emploi.

Seule l'UDC, le parti de la classe moyenne, continue à se battre pour alléger la charge fiscale sur les particuliers et les entreprises, surtout avec le retour de l'inflation et les problèmes liés au pouvoir d'achat.

De nombreuses motions ont été déposées à Berne au Conseil national sur ce sujet, soit : la motion Wobmann 22.3281, la motion Salzman 22.3228, la motion Giezendanner 22.3255, la motion Imark 22.3289, et la motion Chiesa 22.3356 au Conseil des Etats.

Tous les textes ont été refusés aux Chambres fédérales.

Cette résolution demande donc de réduire les taxes étatiques sur les carburants, à l'exclusion des coûts d'approvisionnement, de distribution et de fret les grevant.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission fiscale vous demande d'accepter cette résolution 1001.